

Décision

Générale

colonial

Décision n° 10 nommant M. Kaire Guireh sujet Français.

n° 10

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 janvier 1947

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1947

Date du numéro

31 janvier 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu la requête en date du 3 septembre 1946 par laquelle le nommé Kaire Guireh, Fils de Guireh Saïd et de Koran Dirie: Race : Somalie Issa : Né en 1915 à Aicha (Ethiopie) ; Domicilié à Djibouti, quartier 5: Profession : sergent -chef; Situation de famille : marié, 3 enfants, sollicite la constatation de sa qualité de sujet français

Vu l'avis favorable du commandant de cercle; Après enquête du service de la sûreté

Considérant que l'intéressé, avant accompli plus de trois ans de services militaires dans les armées françaises de terre, remplit les conditions exigées par l'article 1er du décret du 25 février 1939 pour la constatation de sa qualité de sujet français,

TEXTE INTÉGRAL

Que le nommé Kaire Guireh est sujet français pour jouir de tous les droits et prérogatives attachés à cette qualité,

Pour le Gouverneur en mission : L'Administrateur des colonies
inspecteur des affaires administratives

CHAMBOREDON